



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-huitième session**Genève, 1^{er}-3 novembre 2023

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail annuel du sous-programme Environnement
pour 2024 et aperçu des principaux éléments du programme
de travail du sous-programme Environnement pour 2025****Projet de programme de travail du sous-programme
Environnement pour 2024****Note du secrétariat*****Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Environnement (« le sous-programme ») pour 2024. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des

* Soumission tardive.

¹ Les domaines de collaboration intersectorielle de la CEE sont les suivants : a) économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable ; e) transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE.



travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

II. Stratégie

6. La Division de l'environnement de la CEE est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :

a) On appuiera la mise en application des textes issus des conférences et sommets mondiaux et régionaux, et on encouragera l'application par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 6, 9, 11 à 13 et 15 à 17, principalement, grâce aux grandes fonctions interdépendantes que sont la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, des études d'impact, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation en vue du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable ;

b) On appuiera et on facilitera la mise en application des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue à la réalisation des ODD 6, 11 à 13 et 15, principalement ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue surtout à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4, 12 et 13 ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17 principalement ;

c) On soutiendra et on favorisera la mise en commun d'informations (par exemple au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE ;

d) On promouvra les synergies entre les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

e) On mènera des études de la performance environnementale, on aidera les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et on surveillera les effets des recommandations sur les politiques nationales ;

f) Compte tenu des besoins des pays, on aidera les États (en particulier ceux d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale) à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, évaluer et gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une instance intergouvernementale de prise de décisions, en organisant des activités de renforcement des capacités et en leur offrant des services consultatifs ;

g) On entreprendra des travaux avec les pays non membres de la CEE intéressés, notamment ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale ;

h) On aidera les États membres à répondre aux nouvelles questions qui se posent dans le cadre des activités du sous-programme, y compris celles qui découlent de processus internationaux et régionaux, notamment en leur fournissant un appui consultatif et en élaborant des trains de mesures ou des recommandations, et en aidant les pays à élaborer des stratégies régionales relatives à ces nouvelles questions (par exemple en ce qui concerne les infrastructures durables).

8. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de la gouvernance et de la performance environnementale dans les États membres ;

b) Renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres, notamment pendant la phase de relèvement économique au sortir de la pandémie de COVID-19 ;

c) Élaboration et mise en application plus efficaces de lois et de politiques environnementales par les États membres ;

d) Amélioration des mesures prises par les États membres face aux défis environnementaux ;

e) Consolidation de la coopération transfrontière et de la coopération internationale et nationale ;

f) Renforcement de l'application des engagements multilatéraux de la CEE en matière d'environnement et élargissement de leur portée géographique.

III. Résultats escomptés pour 2024

9. Les résultats escomptés pour 2024 comprennent les résultats 1 et 2, qui sont des versions actualisées des résultats des plans-programmes précédents et font donc apparaître à la fois les résultats du programme en 2022 et le projet de plan-programme pour 2024. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : amélioration de l'information aux fins du renforcement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

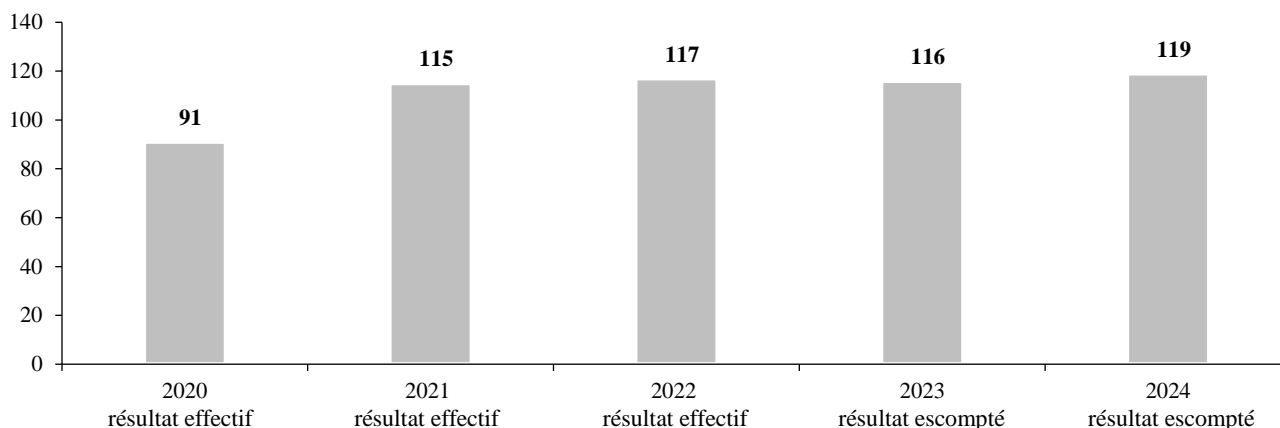
10. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que des données de 117 pays sur la composante relative aux bassins fluviaux et lacustres transfrontières de l'indicateur 6.5.2 des ODD soient soumises à la Commission de statistique en 2022, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 97 pays.

11. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

Figure 1

Mesure des résultats : nombre de pays pour lesquels des données sur la composante relative aux bassins fluviaux et lacustres transfrontières de l'indicateur 6.5.2 sont soumises à la Commission de statistique

(Total cumulé)



Résultat 2 : renforcement de la gouvernance en matière de sécurité industrielle en Europe de l'Est et du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

12. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la tenue d'une réunion de dialogue sur les politiques nationales serbes et a aidé la Serbie à examiner ses politiques et sa législation dans le but de les mettre en conformité avec la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Étant donné qu'un donateur a arrêté un projet visant à lancer les dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle, la cible correspondante pour l'Asie centrale n'a pas été atteinte.

13. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

Tableau 1

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
La Serbie a commencé à élaborer le mandat d'un comité directeur chargé des dialogues sur les politiques nationales	La Serbie a mis en place un comité directeur en charge du dialogue sur les politiques nationales	La réunion de dialogue sur les politiques nationales serbes aborde des questions d'intérêt national, avec la participation des autorités compétentes	La Serbie et cinq pays d'Asie centrale tiennent régulièrement des dialogues sur les politiques nationales	La Serbie tient régulièrement des dialogues sur les politiques nationales
Les pays d'Asie centrale ont entamé des activités aux fins du lancement de dialogues sur les politiques nationales	Les pays d'Asie centrale ont révisé leurs lois relatives à la sécurité industrielle afin de les aligner sur la Convention sur les accidents industriels	La révision des lois relatives à la sécurité industrielle visant à les aligner sur la Convention est achevée		La Serbie achève le programme national relatif à la sécurité industrielle

Résultat 3 : augmentation du nombre d'États Membres de l'ONU devenant parties à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement gérés par la CEE

Projet de plan-programme pour 2024

14. Dans le cadre du sous-programme, on mène des activités visant à renforcer la capacité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adhérer à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement gérés par la CEE, de les appliquer efficacement et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés à cet égard. En 2022, ces activités ont conduit l'Ukraine à adhérer à la Convention sur les accidents industriels. Depuis 2018, des pays qui ne sont pas membres de la CEE ont commencé à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), et une tendance similaire devrait être observée en 2023 pour ce qui est de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ; les avantages de ces instruments se feront ainsi sentir au-delà de la région de la CEE.

Enseignements tirés et changements prévus

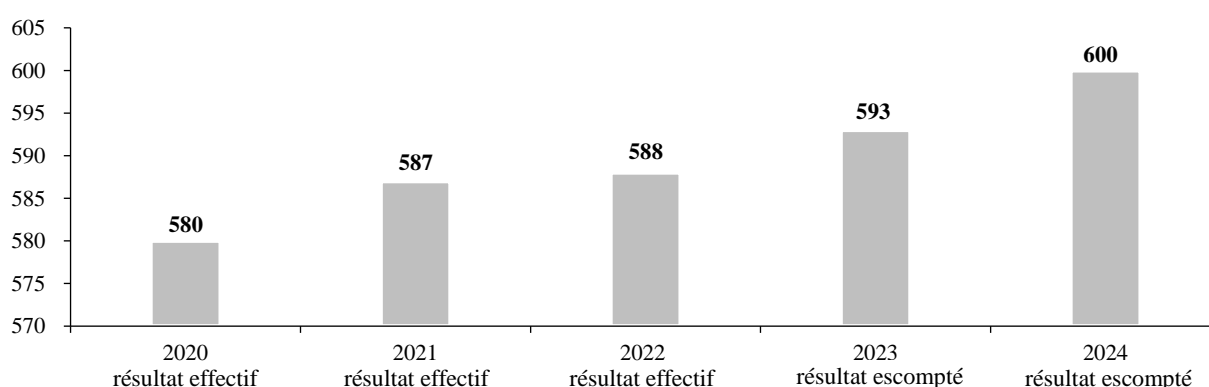
15. Les enseignements tirés sont les suivants : il faut redoubler d'efforts et dégager davantage de ressources pour renforcer les moyens dont disposent les pays, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la CEE, pour adhérer aux instruments pertinents et les appliquer, notamment en ce qui concerne les mécanismes propres à garantir la participation de différents secteurs et les avantages et les coûts connexes, afin que tous les secteurs concernés par l'application desdits instruments jouent leur rôle. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on adaptera et renforcera les activités destinées à sensibiliser tous les secteurs concernés par l'application des instruments, dans le cadre d'une approche intégrée multisectorielle, l'objectif étant que davantage d'États adhèrent à ces instruments et que ceux-ci soient appliqués efficacement.

16. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2).

Figure 2

Mesure des résultats : nombre de parties à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement gérés par la CEE

(Total cumulé)



IV. Facteurs externes

17. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les États membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE et de prêter leur concours à ses travaux et accordent une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;

b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique et mettent en œuvre suffisamment de moyens pour incorporer la dimension environnementale dans les politiques et appliquer la législation nationale conformément aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ;

c) Toutes les parties concernées au niveau national ont une connaissance suffisante des questions environnementales et soutiennent activement la mise en application des politiques nationales et régionales ;

d) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire ;

e) Au niveau des pays, la disponibilité des ressources n'est pas gravement perturbée par un bouleversement économique d'ordre mondial, régional ou national.

V. Produits retenus pour 2024

18. Le tableau 2 ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les produits qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

Tableau 2

Produits retenus, par catégorie et sous-catégorie

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	168
1. Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	16
2. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et ses organes subsidiaires	26
3. Documentation destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels et à ses organes subsidiaires	15
4. Documentation destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	24
5. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et à ses organes subsidiaires	16
6. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus et à ses organes subsidiaires, et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus et à ses organes subsidiaires	60
7. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	3
8. Documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	219
9. Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires	26
10. Réunions des Parties à la Convention sur l'eau et de ses organes subsidiaires et réunions des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et de ses organes subsidiaires	44

<i>Produits</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
11. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels et de ses organes subsidiaires	15
12. Réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses organes subsidiaires	27
13. Réunions des Parties à la Convention d'Espoo et de ses organes subsidiaires et Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation stratégique environnementale et de ses organes subsidiaires	34
14. Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus et de ses organes subsidiaires et Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de ses organes subsidiaires	65
15. Sessions de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de ses organes subsidiaires	2
16. Réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	6
B. Création et transfert de connaissances :	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30
17. Ateliers sur des questions relatives à l'environnement, notamment la qualité de l'air, l'eau, la sécurité industrielle, la participation du public, l'évaluation, la surveillance et la performance environnementales et l'éducation en vue du développement durable, organisés à l'intention de responsables des gouvernements et d'autres parties prenantes de la région pour améliorer la gouvernance et la performance environnementales	30
Publications (nombre de publications)	18
18. Lignes directrices, notes d'orientation et compilations de bonnes pratiques sur les questions ayant trait à l'environnement et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme	10
19. Rapports d'activité et études de performance sur des questions relatives à l'environnement	7
20. Publications relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	1
C. Activités de fond :	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs au sujet de l'eau, de l'énergie et d'autres questions environnementales à l'intention d'une centaine de fonctionnaires et autres parties prenantes des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale	
D. Activités de communication :	
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : faits importants du Programme d'études de la performance environnementale visant à permettre une large diffusion des messages et recommandations clés auprès des représentants des gouvernements, des autorités locales, des universités, des entreprises et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des médias dans les pays faisant l'objet de l'étude	
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur des questions relatives à l'environnement	
Plateformes numériques et contenus multimédias : page Web consacrée au sous-programme	

Annexe I

Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2024

A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
1	La jeunesse maîtresse de son destin : des paroles aux actes	ECE/CEP/AC.13/2023/2, à paraître	Version papier et électronique	A4	200	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 100 (russe)
2	Cadre d'orientation pour les compétences du XXI ^e siècle en matière d'innovation et d'entrepreneuriat	ECE/CEP/AC.13/2022/4	Version papier et électronique	A4	180	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 100 (russe)
3	Guide pratique pour la mise en application de l'approche paninstitutionnelle (ou de l'approche pédagogique globale) de l'EDD, accompagné d'un outil d'auto-évaluation	ECE/CEP/AC.13/2022/4	Version papier et électronique	A4	180	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 50 (français) et 100 (russe)
4	Vingtième anniversaire du Programme d'aide et de coopération relevant de la Convention sur les accidents industriels	ECE/CP.TEIA/44/Add.1, point 6.2 et ECE/CP.TEIA/2022/11, point 6.2	Version papier et électronique	A4	20	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	500 (anglais), 200 (français) et 500 (russe)
5	Révision de l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès	ECE/MP.WH/24-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06, à paraître	Version papier et électronique	A4	60	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	300 (anglais), 80 (français) et 100 (russe)
6	Gestion intégrée des eaux de surface et des eaux souterraines et approche source-mer	Mandat attendu en 2023	Version papier et électronique	A4	61	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	300 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 300 (français) et 100 (russe)
7	Troisième rapport sur l'état d'avancement de la mise en application de la Convention sur l'eau	ECE/MP.WAT/63, par. 82 e)	Version papier et électronique	A4	188	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	300 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 300 (français) et 100 (russe)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
8	Troisième rapport sur l'indicateur 6.5.2 des ODD	ECE/MP.WAT/63, par. 82 f)	Version papier et électronique	A4	79	Anglais	Arabe, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues)	300 (anglais), 100 (arabe), 100 (espagnol), 300 (français) et 100 (russe)
9	Document d'orientation relatif à la réduction des émissions provenant des transports maritimes	ECE/EB.AIR/152 (à paraître)	Version électronique		32	Anglais	Français (budget ordinaire) : Traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	
10	Document d'orientation sur les technologies d'atténuation des émissions de méthane	ECE/EB.AIR/152 (à paraître)	Version électronique		32	Anglais	Français (budget ordinaire) : Traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	
11	Quatrième examen de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (2019-2021)	La Réunion des parties fournira le mandat à sa cinquième session (décembre 2023)	Version électronique		45	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues) – environ 5 pages à traduire seulement	
12	Septième examen de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (2019-2021)	La Réunion des parties fournira le mandat à sa cinquième session (décembre 2023)	Version électronique		40	Anglais, français et russe	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues) – environ 5 pages à traduire seulement	
13	Synergies et activités de coopération dans les régions maritimes	La Réunion des parties fournira le mandat à sa cinquième session (décembre 2023)	Version papier et électronique	A4	85	Anglais	Arabe, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues) – une partie du texte (10 700 mots maximum) sera probablement disponible en anglais, français et russe	30 (anglais), 20 (arabe), 40 (français) et 10 (russe)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
14	Guide relatif à la protection des défenseurs de l'environnement	ECE/MP.PP/2021/2/Add.1 et ECE/MP.PP/2021/2, par. 96	Version papier et électronique	A4	80	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	1 000 (anglais), 1 000 (français) et 1 000 (russe)
15	Nouveau tirage de la Convention d'Aarhus (après l'entrée en vigueur de l'amendement sur les OGM)	ECE/MP.PP/2014/2, par. 22	Version papier et électronique	A4	180	Anglais, français et russe	Arabe, chinois, espagnol, français et russe (budget ordinaire pour toutes les langues) – environ 5 pages à traduire seulement	1 000 (anglais), 500 (arabe), 500 (chinois), 300 (espagnol), 1 000 (français) et 1 000 (russe)
16	Orientations relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports	ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 3 c) v), ECE/EX/2021/L.3	Version papier et électronique	A4	100	Anglais	Français et russe (budget ordinaire pour les deux langues)	100 (anglais), 50 (français) et 100 (russe)
17	Étude de la performance environnementale d'un pays membre	ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 18 et ECE/CEP/2020/2, par. 50 b)	Version papier et électronique	A4	500	Anglais	Russe (budget ordinaire) : Traduction en russe uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	500 (anglais) et 800 (russe)
18	Étude de la performance environnementale d'un pays membre	ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 18 et ECE/CEP/2020/2, par. 50 b)	Version papier et électronique	A4	500	Anglais	Français (budget ordinaire) : Traduction en français uniquement s'il s'agit d'une langue officielle du pays examiné	500 (anglais) et 800 (français)

B. Supports d'information et de promotion

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)^a</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Étude de la performance environnementale d'un pays membre – Faits importants	ECE/ASTANA. CONF/2011/2/ Add.1, par. 13 ; ECE/CEP/S/ 2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	32	Anglais	-	100 (anglais)
2	Étude de la performance environnementale d'un pays membre – Faits importants	ECE/ASTANA. CONF/2011/2/ Add.1, par. 13 ; ECE/CEP/S/ 2011/2 (par. 72, 73 et 84 v))	Version papier et électronique	A4	32	Anglais	-	100 (anglais)

Abréviations : EDD = éducation au service du développement durable ; OGM = organisme génétiquement modifié.

^a En raison des contraintes financières, la traduction des documents promotionnels devra être financée principalement par des ressources extrabudgétaires. Dans le cas contraire, le quota du sous-programme pour la traduction des publications prévues s'en trouvera diminué.

Annexe II

Texte des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231 et 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8 et 77/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9 et 77/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
77/185	Coopération Sud-Sud

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
2994 (XXVII)	Conférence des Nations Unies sur l'environnement
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau
62/68	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
67/291	Assainissement pour tous
69/172	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
69/235	Coopération pour le développement industriel
70/169	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
70/209	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/222	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

2. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable
ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2007
ECE/AC.21/2021/2-EUCHP2018924/4.3.2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de la session extraordinaire du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement
ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1	Déclaration ministérielle : « Économisez l'eau, passez au vert » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2011
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1	Déclaration : « Plus pur, plus vert, plus futé ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016
ECE/NICOSIA.CONF/2022/Add.1	Déclaration ministérielle de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2022
ECE/NICOSIA.CONF/2022/Add.2	Déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable

3. Décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/EB.AIR/148 et Add.1	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa quarante et unième session
ECE/MP.PRTR/2021/6 et Add.1	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa quatrième session
ECE/MP.PP/2021/2 et Add.1	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement
ECE/MP.PP/2021/16- ECE/MP.PRTR/2021/2 et Add.1	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et adoption de la Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient
ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7 et Add.1 , Add.2 et Add.3	Rapport de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale
ECE/MP.EIA/27-ECE/MP.EIA/SEA/11 et Add.1	Rapport sur les sessions intermédiaires de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>
ECE/CP.TEIA/42 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur les travaux de sa onzième réunion
ECE/MP.WAT/63 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa neuvième session
ECE/MP.WH/19-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06 et Add.1 et Add.2	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session
